

Délibération DEL-CC-2026-215

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 JUILLET 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept juillet deux mille vingt six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 26

Présents (67) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Jean-Claude METAIS, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

Pouvoirs (6) : Chantal APPARAILLY pouvoir à Cédric VION, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Yannick CHARRIER, Patrice BOCHE pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Maryse NOURISSON-ENOND pouvoir à Nathanaël DE FOMBELLE,

Absents (8) : Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Bérangère BAZANTAY, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Pascale FERCHAUD, Vianney GARREAU, Maryse NOURISSON-ENOND

Date de convocation : 01-07-2026

Secrétaire de séance : Madame Cécile VRIGNAUD

SPORT

Tarifs et conditions générales de vente des Centres Aquatiques à compter du 15 juillet 2026

Annexe : conditions générales de vente

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-CC-2025-106 en date du 24 juin 2025 relative aux tarifications et Condition Générales de Vente des centres aquatiques en vigueur.

Il s'agit d'adopter les nouveaux tarifs présentés appliqués à compter du 15 juillet 2026.

Tous les tarifs sont présentés en TTC incluant une TVA de 20%.

Les présents tarifs ouvrent l'accès aux animations ponctuelles ou récurrentes.

Famille de produits	Produits	Tarifs
Anniversaire	1 entrée	12,00 €
Animation à thème	Niveau 1	10,00 €
	Anniversaire	12,00 €
	Niveau 2	15,00 €
	Niveau 3	20,00 €
	Niveau 4	25,00 €
	Niveau 5	30,00 €
	Niveau 6	35,00 €
	Niveau 7	40,00 €
	Niveau 8	45,00 €
	Niveau 9	50,00 €
	Niveau 10	55,00 €
	Niveau 11	60,00 €

Natation scolaire

Les tarifs, ci-dessous, s'appliquent exclusivement aux établissements scolaires.

Famille de produits	Produits	Tarifs
Scolaires / Classe (max.35p.)	1 créneau de 40 minutes - Premier degré	45,00 €
	1 créneau de 45 minutes - Second degré	50,00 €

Location d'espace

Il s'agit de proposer à la location des espaces de bassin ou de salle sur des créneaux non utilisés par le service public et non sollicités par les associations résidentes.

La location de bassin peut se faire en incluant la présence d'un maître-nageur sauveteur (MNS) de la collectivité lorsque le loueur n'est pas titulaire d'un diplôme conférant le titre de MNS ou sans surveillance lorsque la réglementation ne l'impose pas.

Famille de produits	Produits	Tarifs
Location	Bassin m²/heure avec surveillance	0,60 €
	Bassin m²/heure sans surveillance	0,25 €
	Salle m²/h - location courte durée	0,10 €

L'application de ces tarifs se fera par le biais de la mise en place d'un contrat de location validé par l'autorité compétente pour la location ponctuelle : actée par le représentant de l'autorité sur proposition du directeur du service « Sport et Centres Aquatiques » ou son représentant en cas d'absence.

La présente délibération abroge toutes les délibérations tarifaires précédentes en matière de tarifs des centres aquatiques et les conditions générales de vente.

Le conseil communautaire est invité à :

- adopter l'évolution tarifaire telle que présentée ;
- adopter les nouvelles conditions générales de ventes annexées ;
- appliquer ces tarifs à compter du 15 juillet 2026 ;
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 16 JUIL. 2026

Notifié ou publié le

16 JUIL. 2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

